



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Laboratoire de la
santé des végétaux**

**A l'attention des fabricants-
revendeurs d'appareil de PCR digitale**

**Equipe de coordination
projet DIGIDIAG**

Angers, le 14 mars 2022

**Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour la participation à un
workshop les 31 mai et 1^{er} juin 2022 au laboratoire de la santé des
végétaux à Angers.**

Dossier suivi de :

Equipe de coordination
du projet DIGIDIAG

Madame, Monsieur,

Ligne directe :

02 41 20 74 35

E-mail :

valorisation@anses.fr

N. Ref :

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre d'une démarche initiée par sept unités de l'ANSES associées aux laboratoires de la santé végétale, santé animale et sécurité sanitaire des aliments. Cette action coordonnée du projet dénommé DIGIDIAG a pour but d'unifier et de coordonner les travaux engagés sur la PCR digitale (dPCR) afin de définir une feuille de route et d'apporter une réponse concertée, harmonisée et rationnelle sur les technologies proposées.

Dans le cadre de ce projet, un workshop rassemblant les sept unités est prévu les 31 mai et 1^{er} juin 2022 au Laboratoire de la santé des végétaux d'Angers. Ce workshop a pour objectif de recenser et d'évaluer l'ensemble des technologies de PCR digitale présentes sur le marché, notamment avec l'intervention de fabricants-revendeurs d'appareil de dPCR.

Dans ce cadre, les fabricants-revendeurs présenteront leurs technologies pendant deux heures maximum, avec la possibilité de mettre à disposition, voir même de faire une démonstration de leurs appareils. A la suite du workshop, la possibilité sera également donnée aux fabricants-revendeurs qui le souhaitent, de laisser à disposition un appareil de dPCR pendant quelques jours pour une utilisation de la technologie par les participants au workshop (en autonomie, ou sous surveillance), sur leurs propres modèles d'étude. Les utilisations prévues (modèles d'étude, nombre d'échantillons, utilisateurs) seront convenus à l'avance avec les fabricants-revendeurs concernés.

Les technologies éligibles devront présenter les critères techniques suivants, 20 000 partitions minimum ainsi que la possibilité d'utiliser au minimum deux canaux de lecture de fluorescence différents pour les cibles d'intérêt. Le critère de prix à respecter sera de 90 000 euros maximum.

Nous vous remercions, fabricants-revendeurs, de bien vouloir manifester votre intérêt et nous faire parvenir vos propositions de première intention pour ce projet avant le 8 avril 2022.

Veillez envoyer votre réponse par e-mail à valorisation@anses.fr.
Après cette date, nous considérerons que vous n'êtes pas intéressés par cette proposition.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Equipe de coordination du projet DIGIDIAG